

## 2 Les orientations générales, les objectifs et les propositions nouvelles

### 2.1 Les acteurs

- Dans quel cadre est discuté et préparé le projet d'établissement :
  - En groupes de travail ?
  - Au sein des conseils ?
  - Au sein des conseils statutaires ?
  - Au sein du conseil d'orientation ?
- Le gouvernement de l'université définit-il les objectifs en termes d'offre de formation en lien avec le contrat d'établissement ? Quels sont ces objectifs ?
- Arrête-t-il les moyens ?
- Qui a l'initiative des demandes de création de diplômes nationaux :
  - Le gouvernement de l'université ?
  - Les UFR ?
  - Le monde professionnel ?
- Quelle(s) forme(s) prennent ces demandes ?
- Quels sont les partenaires consultés pour l'élaboration des projets :
  - Les étudiants : disposez-vous d'une commission paritaire d'évaluation des formations ?
  - Les anciens diplômés ?
  - Les milieux socio-économiques ?
- Au moment de la construction de l'offre de formation (renouvellement du contrat) quels avis sont pris en compte :
  - Résultats de l'analyse de la commission paritaire d'évaluation des formations ?
  - Communication du VP chargé des moyens au sujet du coût ?
  - Analyse du bureau d'aide à l'insertion professionnelle et/ou du SCUIO-IP sur la situation de ce type de diplôme (débouchés, insertion, concurrence, etc.) ?
- Y-a-t-il un observatoire du coût des formations ? Si oui, ses conclusions sont-elles exploitées au moment de la campagne de réhabilitation des diplômes ? Si non, qui est chargé de cette évaluation ?
- Les partenaires professionnels participent-ils à l'élaboration du projet de la formation ?
- Les porteurs de projets sont-ils auditionnés ?
- Par quel organisme (CEVU, groupe d'expertise, autre...) ?
- L'offre de l'établissement est-elle concertée avec d'autres partenaires : universités voisines, collectivités, monde socio-économique, autres établissements, autres ministères (agriculture, culture, environnement, santé – affaires sociales, défense, transports...), autres pays ?
- Les services administratifs sont-ils associés au processus de demande d'habilitation de ces diplômes ?
- Quels sont les services concernés : scolarités centrales ou de composantes ?
- De quelle manière chacun d'eux intervient-il ?
- Ces structures administratives exercent-elles un rôle de conseil ?
  - De surveillance de l'application de la réglementation ?
  - De contrôle de la faisabilité ?



- Existe-t-il des groupes d'expertise ?
  - Lesquels ?
  - Quels sont leurs rôles respectifs ?
- L'université intègre-t-elle l'offre de formation d'universités proches - localité, académie, région - dans sa réflexion ?
- Une concertation organisée sur ce thème avec les autres établissements du même site est-elle effectuée ? Avec quelle périodicité ?



## 2.2 La démarche vers la nouvelle offre de formation

### 2.2.1. Les axes déterminant l'offre de formation

- Comment s'élabore la politique pédagogique de l'établissement ?
- L'offre de formation de l'établissement découle-t-elle d'une véritable politique d'université ou est-ce un empilement de formations proposées par les composantes ?
- A quels objectifs répond l'offre de formation : est-elle axée sur l'enseignement, sur la recherche ? Sur les deux ?
- Quels sont les objectifs pédagogiques visés par chacune des formations ?
- L'offre de formation est-elle décrite en termes de compétences permettant l'élaboration de la fiche RNCP et la délivrance du supplément au diplôme ?
- Vise-t-elle à dispenser une culture générale disciplinaire ?
- Constitue-t-elle un pré-requis pour une formation professionnelle (avocats, etc.) ?
- L'offre de formation de l'établissement est-elle cohérente avec les activités de recherche ?
- Avec l'ouverture aux échanges internationaux : reconnaissance de diplômes, conventions... ?
- Répond-elle à une autre logique ? Laquelle ?
- Les coûts prévisionnels font-ils l'objet d'une réelle évaluation ?
- Quels types de dépenses sont envisagés dans ces coûts prévisionnels ?
- Qui se charge de l'évaluation financière de la nouvelle offre de formation ?



### 2.2.2. Les nouvelles propositions de formation

- Les conclusions de l'analyse de l'offre de formation en cours sont-elles transmises aux responsables des diplômes ?
- Existe-t-il une aide aux enseignants pour concevoir une demande d'habilitation ?

- Des observations sont-elles faites aux responsables de diplôme dans la perspective du prochain contrat ?
  - L'équipe pédagogique responsable de la formation est-elle entendue avant la décision définitive ?
  - Comment se fait l'appel à proposition de nouveaux diplômes :
    - L'équipe présidentielle donne des orientations générales : « accent mis sur les diplômes professionnels » ?
    - L'incitation est faite auprès des directeurs de composantes et des laboratoires au cours d'un séminaire résidentiel ?
    - Par un autre moyen : lequel ?
  - Une navette interne des dossiers de demande d'habilitation est-elle organisée ?
  - Quelle procédure est utilisée pour recueillir les propositions :
    - Envoi de dossiers papier ?
    - Envoi de fichiers-types téléchargeables en ligne ?
  - Une évaluation interne des propositions est-elle faite avant le passage devant le CEVU ?
  - Qui décide de l'ouverture de formations nouvelles ? Quelle est la procédure ?
  - Des seuils de fermeture d'une formation sont-ils formulés ?
- 

### **2.2.3. La mobilité et l'international dans la nouvelle offre**

- Avez-vous des conventions avec certains types d'établissements ?
    - Lesquels ?
    - Quel est leur objet ?
  - Existe-t-il des diplômes délivrés en partenariat international ?
  - L'organisation semestrielle des parcours est-elle compatible avec la mobilité internationale des étudiants ?
  - L'organisation de l'année universitaire facilite-t-elle la venue d'étudiants étrangers en mobilité ou constitue-t-elle un frein à ces échanges ?
  - Quelle proportion cela représente-t-il par rapport au total des formations ?
  - Les stages à l'étranger sont-ils institutionnalisés ?
  - Où ont-ils lieu majoritairement : en entreprises ? En laboratoires d'université ? Ailleurs ?
  - Existe-t-il un modèle de convention de stage traduit en langue étrangère ?
- 



#### 2.2.4. La professionnalisation dans la nouvelle offre

- Existe-t-il une politique de développement et d'augmentation du nombre de formations professionnelles (Licence professionnelle, IUT, Master pro, écoles d'ingénieurs...) ?
- La charte des stages étudiants en entreprise est-elle facilement accessible aux étudiants (site web de l'établissement) ?
- Les stages obligatoires constituent-ils des UE ?
- L'offre des formations professionnelles répond-elle à une incitation ministérielle, à une demande des milieux sociaux-économiques, à des besoins conjoncturels ?
- Quel est le pourcentage d'intervenants professionnels respectivement en Licence, en Master professionnel et en Master recherche ?
- Combien de formations comportent des stages intégrés en Licence, en Licence professionnelle, en Master ?
- Proposez-vous un enseignement de projet professionnel de l'étudiant en Licence ?
- Proposez-vous une UE de connaissance de l'entreprise en Master ?
- La structuration de l'offre de formation se traduit-elle par une meilleure lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants, les employeurs, les enseignants ?
- Chaque diplôme a-t-il fait l'objet de la rédaction d'une fiche pour inscription au répertoire national des certifications professionnelles ?
- Quel est le processus de rédaction des fiches RNCP ?
- Qui s'en charge ?
- Les référents RNCP sont-ils bien identifiés ?



#### 2.2.5. Les diplômes d'université dans la nouvelle offre

- La création de DU est-elle synchronisée avec les contrats quadriennaux ou déconnectée de ceux-ci ?
- A quelle logique répond la création des DU ?
- La cohérence des DU avec les autres formations est-elle assurée ?
- Font-ils l'objet d'une reconnaissance de niveau (homologation) ? Par quel(s) ministère(s) ?
- Sont-ils inscrits au RNCP ?
- Les diplômes d'université sont-ils des éléments du projet pédagogique de l'université ?
- Qui les initie ?
- Quels en sont les objectifs ?
- Quels moyens leurs sont alloués ?
- Quels débouchés sont visés ?
- Qui en élabore les maquettes ?
- Leur réglementation générale est-elle définie par le CEVU ?
  - En termes d'organisation ?
  - Pour les modalités de contrôle des connaissances ?

- En termes d'évaluation ?
- En termes de longévité ?
- Combien de DU ont fait l'objet d'une transformation en diplômes nationaux ?
- Le passage au LMD a-t-il augmenté ou appauvri le nombre de DU dans l'offre de formation ?
- Existe-t-il des modalités spécifiques dans les règlements d'examen pour ces diplômes ?
- Procédez-vous à une transformation de diplôme d'université en diplômes nationaux ?



#### **2.2.6. L'offre de formation continue, l'EAD et l'apprentissage dans la nouvelle offre**

- Par quelles structures d'appui respectives sont gérés ces enseignements spécifiques (service commun, mission, autre) ?
- Y-a-t-il des enseignants spécifiquement recrutés pour les besoins du service ?
- Accomplissent-ils l'intégralité de leurs obligations de service au profit de ces enseignements spécifiques ou seulement une partie ?
- Quelle est la cohérence entre l'offre de formation initiale et celle de formation continue ?
- Les procédures de validation d'acquis de l'expérience sont-elles traitées en relation avec la structure qui gère la formation continue ?
- Y-a-t-il une tendance à la transformation des actions de formation continue en formations diplômantes ?
- A la demande de qui ?



#### **2.2.7. Les statuts et aménagements pour les différents publics dans la nouvelle offre**

- Qu'est-il prévu pour les formations avec EAD : regroupement des étudiants ?
- Aide en ligne ?
- L'aide en ligne est-elle interactive ou différée ?





## 2.2.8. Les étudiants étrangers (hors programmes communautaires) dans la nouvelle offre

- Un décompte des étudiants en mobilité/échange dans le cadre de conventions est-il tenu à jour ?
- Qui se charge de ce dénombrement ?
- Quel est le nombre annuel des étudiants étrangers hors programmes communautaires ?
- Les échanges d'étudiants sont-ils équilibrés dans les deux sens ?
- Si non pourquoi : problème de langue, organisation de l'année universitaire, lisibilité des diplômes ?
- Sont-ils gérés par un service commun ou par une autre structure ?
- Les enseignements les concernant se déroulent-ils en cours d'été ou pendant l'année universitaire classique ?

